



16ème législature

Question N° : 12599	De M. Alain David (Socialistes et apparentés - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > produits dangereux	Tête d'analyse >Pesticides et risque de leucémie pédiatrique	Analyse > Pesticides et risque de leucémie pédiatrique.
Question publiée au JO le : 31/10/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), en collaboration avec Santé publique France, qui met en évidence une augmentation du risque de leucémie chez les enfants vivants à proximité de vastes parcelles viticoles. Si les chercheurs ont montré que, selon cette étude, le risque de leucémie pédiatrique n'augmente pas avec la simple présence de vignes à moins de 1 000 mètres, ils ont en revanche observé que ce risque augmente en fonction de la surface totale des vignes présentes autour du lieu d'habitation des enfants. Selon cette étude, cinq des douze régions sont concernées par cette corrélation (Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Pays de la Loire, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse). Au vu de ces éléments et au nom du principe de précaution, il lui demande si l'État prévoit de revoir le décret sur les zones non traitées par des pesticides en bordure de cultures. Il lui demande également si le Gouvernement entend financer des études supplémentaires afin d'améliorer l'état des connaissances sur ce sujet et mieux protéger les populations concernées.